

Pèlerinage à Annecy



**Année jubilaire
2022 marque les 400 ans
de la mort de
Saint-François de Sales**

avec le Père Sébastien GARDE

Du 27 au 28 septembre 2022

PELERINAGE à ANNECY Sur les pas de Saint François-de-Sales

Du mardi 27 au mercredi 28 septembre 2022
(2 jours/1 nuits)



Accompagnement : Père Sébastien GARDE

Ce pèlerinage au cœur de « la Venise des Alpes » permettra de faire mémoire de François de Sales et Jeanne de Chantal, les deux saints fondateurs de l'ordre de la Visitation. Cette année 2022 marque les 400 ans de la mort de Saint-François de Sales (1567-2022). A son décès, 13 monastères sont déjà fondés, et Jeanne poursuit son œuvre.

« Jeune prêtre, François de Sales a été envoyé en 1593 par l'évêque de Genève (Annecy, siège de l'évêché de Genève du XVIe au XVIIIe siècle), dans la région du Chablais. Sa mission était de ramener les habitants, récemment convertis au protestantisme, à la foi catholique. Orateur de talent, il rédige de sa main article par article, une présentation claire et solidement argumentée de la doctrine catholique qu'il placarde dans les lieux publics : conversion du cœur, prière, charité et exemple de vie. » (*extrait fiche thématique diocèse d'Annecy*).

Une invitation à découvrir ou redécouvrir son message : " *Il faut tout faire par amour, et rien par force* ".

Inscription : avant le 15 août 2022

- sur notre site : <https://www.diocese-saintetienne.fr/pelerinages/programmes>
- directement à la Direction des Pèlerinages les jours d'ouverture ci-dessous.

Formalité Covid 19 : application des consignes sanitaires gouvernementales au jour de l'événement.

Organisation : DIRECTION DES PELERINAGES, 1 rue Hector Berlioz – CS 13061, 42030 SAINT-ETIENNE Cedex 2 / Mardi et jeudi de 9h30 à 12h00 et 14h30 à 17h00 / Tel : 04.77.59.30.10 / Courriel : pelerinages@diocese-saintetienne.fr - Agrément tourisme n°IM042110011

PROGRAMME

Jour 1 : mardi 27 septembre 2022

Matin : Départ du diocèse en car grand tourisme. Plusieurs points de ramassage sont prévus sur l'itinéraire du car : Firminy – Le Chambon Feugerolles – La Ricamarie – Saint-Etienne Evêché – Saint-Etienne La Terrasse – Saint-Chamond – Rive de Gier

Autres lieux de ramassage possibles avec une navette payante (à partir de deux personnes) :

1°) Montbrison – Feurs – Montrond les Bains - Chazelles sur Lyon = 40€ (tarif aller-retour/pers.) pour rejoindre le car à St Etienne La Terrasse

Trajet par autoroute en direction de la Haute-Savoie.

Arrivée à **Annecy**. Visite de la **basilique de la Visitation** et son musée. Temps de recueillement sur les tombeaux de François de Sales et de Jeanne de Chantal. **Messe. Pique-nique tiré du sac pour le déjeuner.**



Après-midi : Visite de la **Maison de la Galerie**, berceau de la Visitation et parcours à pied dans le **vieil Annecy** pour découvrir les **sites salésiens** : couvent Saint-Joseph, église Saint-François de Sales, la cathédrale Saint-Pierre-aux-Liens. Reprise du car en fin de journée pour rejoindre l'hébergement.

Installation, dîner et nuit au Centre Jean XXIII.

En soirée, conférence sur la spiritualité salésienne.

Matin : Petit déjeuner et départ en car pour **Thorens**, petit village au pied du plateau des Glières, lieu de naissance de François de Sales, de son baptême, de sa consécration épiscopale : visite du **château de Thorens** et de **l'église paroissiale**. Messe. **Déjeuner au restaurant**.



Après-midi : Reprise du car pour rejoindre **St Germain de Talloires**, haut lieu spirituel du XI siècle, qui domine le lac d'Annecy. Reprise du car pour trajet retour et arrivée sur le diocèse de Saint-Etienne aux alentours de 20h30. Dépose sur les mêmes lieux de ramassage qu'à l'aller.

Le programme indiqué peut subir des modifications en fonction des impératifs locaux.

Ce programme est soumis aux conditions générales de vente régissant les rapports entre les agences de voyages et leurs clients. Les conditions générales de participation sont à télécharger sur notre site : <https://www.diocese-saintetienne.fr/pelerinages>

PRIX par personne (en chambre à partager) : 215 € pour un groupe minimum de 35 personnes

En dessous de 35 personnes, le prix sera réévalué.

Si le nombre de 20 personnes n'est pas atteint à la date limite d'inscription, la Direction des Pèlerinages sera obligée d'annuler le pèlerinage.

Supplément en chambre individuelle : 18 € (en nombre limité)

Ce prix comprend : le transport en car grand tourisme, l'hébergement en maison religieuse, la pension complète du dîner du jour 1 au déjeuner du jour 2, les droits d'entrée sur les sites et offrandes aux intervenants, les assurances « annulation, assistance, rapatriement », les frais généraux.

Ce prix ne comprend pas : toutes les dépenses à caractère personnelle, toutes prestations non mentionnées dans ce prix comprend ci-dessus.

CONDITIONS D'ANNULATION par le participant

L'**assurance Annulation** est incluse dans le prix du pèlerinage : elle prend en charge les frais occasionnés par l'annulation pour toute raison médicale ou autre cas de force majeure (incendie, dégâts des eaux obligeant votre présence sur les lieux, le décès des ascendants et descendants...) dès l'inscription et jusqu'au jour du départ.

En **cas d'annulation**, avertir rapidement la Direction des Pèlerinages par téléphone, par mail ou par courrier. Une **déclaration écrite** doit ensuite être faite par le participant qui annule, **sous 5 jours** (cachet de la Poste faisant foi), accompagnée des **pièces justificatives** (attestation médicale ou toute autre pièce justifiant l'annulation que ce soit pour maladie, accident, ou cas de force majeure).

Le remboursement sera effectué dès réception du justificatif d'annulation. Frais dossiers retenus : 35 €

NB : Toute personne ne fournissant pas les documents justifiant l'annulation ne pourra être pris en charge par cette garantie annulation. Les frais retenus seront :

Plus de 31 jours avant le départ, minimum 35 € (frais dossiers).

Entre 30 et 20 jours avant le départ, 30% du montant total du voyage.

Entre 19 et 7 jours avant le départ, 60 % du montant total du voyage.

Entre 6 et 2 jours avant le départ, 80 % du montant total du voyage.

Moins de 2 jours avant le départ, 100 % du montant total du voyage.

Tout pèlerinage interrompu ou abrégé ou toute activité non consommée du fait du participant pour quelque raison que ce soit ne donnera lieu à aucune indemnisation ou remboursement.